

Chambre d'agriculture de l'Hérault – FRDG102

Type de masse d'eau	ESO
Code masse d'eau	FRDG102
Nom masse d'eau	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète. Compartiment alluvions quaternaires et Villavfranchiennes entre le Vidourle et le Lez (647 AC)
Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure	-
Communes concernées par la demande	2 communes : Montpellier et Lattes
Contenu de la demande	- Retrait de 2 communes : peu/pas de SAU
Argumentaire du contributeur	Le retrait des communes de Montpellier et Lattes est pleinement justifié de par la forte urbanisation de celles-ci et la faible couverture par ces communes de la ressource du Villafranchien.
Synthèse retenue par la DREAL de bassin	<p>La masse d'eau FRDG102 a été compartimentée sur les alluvions quaternaires et villanchiennes entre le Vidourle et le Lez (compartiment 647AC), sur lequel se trouvent les deux communes concernées par cette demande.</p> <p>Ces deux communes se situent en bordure de compartiment. L'analyse est portée sur la SAU concernée par le compartiment concerné.</p> <p>- Montpellier : Peu de SAU sur la section concernant, justifiant la proposition de non classement en totalité de la commune. La commune est aussi concernée par une demande de non classement au titre du bassin versant de l'étang de l'Or. ⇒ Montpellier est retirée de la proposition V2 ;</p> <p>- Lattes : La commune de Lattes est concernée par de plus grandes surfaces et contient plusieurs sections cadastrales avec des cultures variées (amendements en nitrates possibles). L'analyse de la SAU et des sections concernées justifient le maintien au classement de la commune de Lattes. ⇒ Lattes est maintenue à la proposition V2 en totalité au titre de la masse d'eau FRDG102.</p> <p>Retrait de Montpellier et maintien de Lattes. Les autres communes concernées par ce compartiment de masse d'eau souterraine sont maintenues au classement V2.</p>
Synthèse	<ul style="list-style-type: none"> • Retrait de Montpellier (peu/pas de SAU) ;

	<ul style="list-style-type: none">• Maintien de Lattes en totalité au classement
Evolutions	Retrait de Montpellier.